

# Le snesup

17 septembre - 16 octobre  
**Élections au CNU**

PROFESSEURS  
**CNU**  
RECLASSEMENTS  
QUALIFICATION  
HORS-CLASSE  
MUTATIONS

**Plus que jamais,**

**votez pour être représenté et défendu !**

*Parce que l'enseignement supérieur est menacé aujourd'hui dans ses dimensions démocratiques et républicaines et dans sa mission de service public, il est de notre responsabilité de voter pour les élections au CNU!*

*L'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) composée par des personnes nommées remet en cause le fonctionnement démocratique des évaluations. La loi dite « Libertés et Responsabilités des Universités » menace les cadrages nationaux des formations, la collégialité des établissements et les statuts et missions des enseignants-chercheurs.*

*Dans ce contexte de régression, de mise en concurrence et d'atteinte aux solidarités, le CNU demeure une instance qu'il nous faut défendre :*

*- parce qu'il joue un rôle fondamental dans la carrière des enseignants-chercheurs, qui devrait s'accroître par sa participation prévue à l'évaluation des personnes dans le cadre de l'AERES.*

*- parce que cette instance nationale composée par des pairs à parité de rang A (professeur) et de rang B (MCF), sur des bases disciplinaires, et majoritairement élus, constitue les meilleures garanties de représentation et de fon-*

*ctionnement transparent, indépendant et démocratique. Face aux listes élitistes ou corporatistes, le SNESUP, première organisation syndicale de l'enseignement supérieur, nettement majoritaire dans l'actuel CNU, s'engage à défendre vos dossiers individuels et les revendications collectives en matière d'emploi, de recrutement et de carrière.*

*Voter pour le SNESUP au CNU, c'est manifester son attachement :*

- au fonctionnement démocratique et paritaire des instances.*
- à la défense de la reconnaissance de toutes les missions des enseignants.*
- à la défense de toutes les disciplines, indépendamment des visions utilitaristes.*

*Pour défendre les missions, les carrières et les emplois des enseignants-chercheurs, ensemble, à travers nos élus, dans un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, **votez pour les listes SNESUP !***

Carole HOFFMANN  
Toulouse le 25 juillet 2007



S  
U  
P  
P  
L  
É  
M  
E  
N  
T

## LISTES SNESUP-FSU OU SOUTENUES PAR LE SNESUP-FSU

**1B RICHEVAUX Marc**, Droit privé et sciences criminelles, Littoral – **2B SINKONDO Marcel**, Droit public, Reims – **5A BELLET Michel**, Sciences économiques, Saint-Etienne – **5B PRADIER Pierre-Charles**, Sciences économiques, Paris 1 – **6A** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **DUYCK Jean-Yves**, Sciences de gestion, La Rochelle – **6B** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **AZZOLINI MANOUK Maryvonne**, Sciences de gestion, UVSQ – **7A LEMARECHAL Alain**, Sciences du langage : linguistique et phonétique générales, Paris 4 – **7B OLIVIER Claudine**, Sciences du langage : linguistique et phonétique générales, Lyon 3 – **8A** (soutenu) **GARELLI FRANCOIS Marie-Hélène**, Langues et littératures anciennes, Toulouse 2 – **8B VINCENT BERNARDI Anne-Marie**, Langues et littératures anciennes, Aix-Marseille 1 – **9A MAURICE Jean**, Langue et littérature française, Rouen – **9B JEY Martine**, Langue et littérature française, IUFM Paris – **10A OSEKI DEPPE Ines**, Littératures comparées, Aix-Marseille 1 – **10B CHABAUD DECOURT Nadine**, Littératures comparées, IUFM Lyon – **11A COTTE Pierre**, Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes, Rennes 2 – **11B BEVANT Yann**, Langues et littératures germaniques et scandinaves, Lille 3 – **12B LE BARS Michèle**, Langues et littératures germaniques et scandinaves, Rennes 2 – **14A LAFRAGETTE CHAMPEAU Geneviève**, Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes, Bordeaux 3 – **14B NABET EGGER Carole**, Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes, Aix-Marseille 1 – **15A DOR Rémy**, Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques, INALCO Paris – **15B GAUTHIER Dominique**, Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques, INALCO – **16A DROZDA SENKOWSKA Ewa**, Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale, Paris 5 – **16B BEAUMATIN Ania**, Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale, Toulouse 2 – **17A DESCLOS Marie-Laurence**, Philosophie, Grenoble 2 – **17B LE RU Véronique**, Philosophie, Reims – **18A PICARD François**, Arts : architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art, Paris 4 – **18B HOFFMANN Carole**, Arts : architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art, Toulouse 2 – **19A LEBARON Frédéric**, Sociologie, démographie, Amiens – **19B DEAUVIEAU Jérôme**, Sociologie, démographie, UVSQ – **20A MARTINELLI Bruno**, Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire, Aix-Marseille 1 – **20B GALLENGA Ghislaine**, Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire, Aix-Marseille 1 – **21A LAFON Xavier**, Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et des mondes médiévaux, Aix-Marseille 1 – **21B RIPART Laurent**, Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et des mondes médiévaux, Chambéry – **22A BOURDIN Philippe**, Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique, Clermont-Ferrand 2 – **22B VITOUX Marie-Claire**, Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes ; histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique, Haute-Alsace – **23A BUSSI Michel**, Géographie physique, humaine, économique et Régionale, Rouen – **23B MARIUS GNANOU Kamala**, Géographie physique, humaine, économique et Régionale, Bordeaux 3 – **24A FREY Jean-Pierre**, Aménagement de l'espace, urbanisme, Paris 12 – **24B ZETLAOUI-LEGER Jodelle**, Aménagement de l'espace, urbanisme, Paris 12 – **25A QUEFFELEC Hervé**, Mathématiques, Lille 1 – **25B POUYANNE Nicolas**, Mathématiques, UVSQ – **26A SUQUET Charles**, Mathématiques appliquées et applications des Mathématiques, Lille 1 – **26B HUARD Alain**, Mathématiques appliquées et applications des Mathématiques, INSA Toulouse – **27A FAUDOT Dominique**, Informatique, Bourgogne – **27B MORVAN Franck**, Informatique, Toulouse 3 – **28A BERCHE Bertrand**, Milieux denses et matériaux, Nancy 1 – **28B LANDA Georges**, Milieux denses et matériaux, Toulouse 3 – **29A** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **HENRARD Pierre**, Constituants élémentaires, Clermont 2 – **29B** (soutenu par le SNESUP, le SGEN et Sup Recherche) **CAPPONI Sylvain**, Constituants élémentaires, Toulouse 3 – **30A MONTEIL André**, Milieux dilués et optique, Angers – **30B DE BACKER BARILLY Marie-Renée**, Milieux dilués et optique, Reims IUT – **31A PRIVAT Mireille**, Chimie théorique, physique, analytique, Brest – **31B RISO Ricardo**, Chimie théorique, physique, analytique, Brest – **32A TROIN Yves**, Chimie organique, minérale, industrielle, Clermont-Ferrand 2 – **32B THELEND ERNEWEIN Annie-Marie**, Chimie organique, minérale, industrielle, Paris 6 – **33A PEIGNEY Alain**, Chimie des matériaux, Toulouse 3 – **33B SEGUIN Laurent**, Chimie des matériaux, Picardie – **34A** (soutenu par le SNESUP, le SGEN et FO) **SAUTY Christophe**, Astronomie, Astrophysique, Observatoire Paris – **34B** (soutenu par le SNESUP, le SGEN et FO) **BALLAND Christophe**, Astronomie, Astrophysique, Paris 11 – **35A** (soutenu) **DIOT Hervé**, Structure et évolution de la terre et des autres planètes, La Rochelle – **35B** (soutenu) **DUCHENE Stéphanie**, Structure et évolution de la terre et des autres planètes, Nancy 1 – **36A QUENARDEL Jean-Michel**, Terre solide :

# UN CNU POUR LA DÉFENSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## Élections CNU 2007

**Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant-chercheur, votre déroulement de carrière: VOTEZ SNESUP**

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi «autonomie renforcée» qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception «service public» de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

## Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats, tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

*snesup*

## Les candidats SNESUP le statut d'enseignant-chercheur

géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère, Besançon – **36B DUPERRÉ Anne**, Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère, Le Havre – **37B CHAMI Malik**, Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement, Paris 6 – **60A ZEITOUN David**, Mécanique, génie mécanique, génie civil, Aix-Marseille 1 – **60B LABESSE-JIED Florence**, Mécanique, génie mécanique, génie civil, Clermont-Ferrand 2 – **61A CARRAULT Guy**, Génie informatique, automatique et traitement du Signal, Rennes 1 IUT – **61B CHOUEL Jean-Bernard**, Génie informatique, automatique et traitement du Signal, Littoral – **62A BATAILLE DAUMAS Françoise**, Energétique, génie des procédés, Perpignan – **62B DUVAUT Thierry**, Energétique, génie des procédés, Reims – **63A JAAFARI Alain**, Electronique, optronique et systèmes, Amiens – **63B GUASCH Catherine**, Electronique, optronique et systèmes, Montpellier 2 – **64A ALZIARI Serge**, Biochimie et biologie moléculaire, Clermont-Ferrand 2 – **64B POU Marie-Anne**, Biochimie et biologie moléculaire, Angers – **65A ASTIER Chantal**, Biologie cellulaire, Paris 11 – **65B VERNET Patrick**, Biologie cellulaire, Clermont-Ferrand 2 – **66A LEDOIGT Gérard**, Physiologie, Clermont-Ferrand 2 – **66B BAKALA Hilaire**, Physiologie, Paris 7 – **67A** (soutenu) **MORET Jacques**,

# ENSE DU SERVICE PUBLIC RIEUR ET DE RECHERCHE

## Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant-chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFM, soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section.

Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants-chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.



## s'engage à défendre et vos déroulements de carrière !

Biologie des populations et écologie, MUSEUM Paris – **67 B PASQUALINI Vanina**, Biologie des populations et écologie, Corse – **68 A FLEURENCE Joël**, Biologie des organismes, Nantes – **68 B PEYRON Dominique**, Biologie des organismes, Dijon – **69 A FALEMPIN Maurice**, Neurosciences, Lille1 – **69 B DESPRES Gérard**, Neurosciences, Clermont-Ferrand 2 – **70 A BARBIER Jean-Marie**, Sciences de l'éducation, CNAM Paris – **70 B DUBUS Alain**, Sciences de l'éducation, Lille 3 – **71 A COUZINET Viviane**, Sciences de l'information et de la communication, Toulouse 3 IUT – **71 B UTARD Jean-Michel**, Sciences de l'information et de la communication, Strasbourg – **72 A** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **MARTIN MAZAURIC Simone**, Epistémologie, histoire des sciences et des techniques, Nancy 2 – **72 B** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **HAMOU Philippe**, Epistémologie, histoire des sciences et des techniques, Paris 10 – **73 A** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **VIDEGAIN Charles**, Cultures et langues régionales, Pau – **73 B** (soutenu par le SNESUP et le SGEN) **BERTHELOT PUIG-MORENO Martine**, Cultures et langues régionales, Perpignan – **74 A BOUTHIER Daniel**, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, IUFM Aquitaine – **74 B BOUCHET Patrick**, Sciences et techniques des activités physiques et sportives, Dijon



**DOMINIQUE FAUDOT** - PU 27<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le CNU apparaît comme un lieu de résistance face aux attaques sans précédent contre le service public de l'enseignement supérieur. C'est l'instance dans laquelle les élus peuvent militer pour l'ensemble de la communauté universitaire. Les élus SNESUP combattent les principes élitistes. Ils exigent, aussi bien pour les qualifications que pour les promotions, la reconnaissance des différentes tâches toujours plus nombreuses des collègues sans oublier l'environnement et les conditions d'exercice de la profession ou du déroulement de la thèse. Ils militent, entre autres, pour une augmentation du nombre de promotions et la fusion des seconde et première classes des professeurs.



**SERGE CZAJKOWSKI** - MCF, VP SORTANT 29<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ BORDEAUX I

Le CNU permet une vision globale et dynamique du champ disciplinaire (notamment les thèmes « frontaliers » et émergents) et des difficultés rencontrées à toutes les étapes de la carrière. Nous avons toujours tenu à considérer l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs. Nous avons soulevé des points récurrents pour la qualification, comme l'inégalité devant la HDR, ou l'accès à une expérience d'enseignement pendant la thèse. Avec des élus plutôt jeunes, nous avons eu une bonne perception de ces problèmes.



**MARIE-LAURENCE DESCLOS** - PU 17<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ GRENOBLE 2

Etre membre élu du CNU consiste pour moi à défendre une certaine représentation de ma discipline au sein d'un de ses modes de fonctionnement institutionnels. C'est aussi recevoir mandat de la part des collègues pour les y représenter avec rigueur, sérieux et impartialité, en veillant à leur information lorsqu'ils présentent des dossiers de qualification ou de promotion, et en tenant compte, lors de l'examen des candidatures, aussi bien de leur profil scientifique que de l'environnement dans lequel ils travaillent, de leurs qualités de chercheur que de leur investissement d'enseignant. C'est enfin, face au pouvoir de l'Etat et aux pouvoirs locaux, être garant de l'indépendance et de la transparence des décisions qui y sont prises.



**NICOLAS POUYANNE** - MCF 25<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ VERSAILLES ST QUENTIN

Les modes de recherche et d'enseignement sont extrêmement divers d'une discipline à l'autre : le sérieux impose que l'évaluation des carrières individuelles des enseignants-chercheurs soit faite par une assemblée de pairs. La section du CNU est le seul lieu susceptible de prendre en compte toutes les activités de recherche, d'enseignement, d'organisation et d'administration – récentes ou sur l'ensemble de la carrière selon ce qu'on évalue. Mon engagement SNESUP consiste à œuvrer pour le plus grand discernement dans tous ces aspects sans que gouvernement seuls les trop commodes critères quantitatifs.



**GHISLAINE GALLENGA** - MCF 20<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE I

Face aux bouleversements induits par les réformes gouvernementales, le CNU reste un organe transparent et démocratique pour lequel nous avons besoin d'un maximum d'élus syndicaux. Comme toutes les sciences humaines et sociales, l'ethnologie est confrontée à la pénurie de postes et à la remise en question de sa place dans la société. Être élu au CNU permet de réfléchir collectivement à l'évolution de la discipline et de soutenir les collègues dans l'évolution de leur carrière. Ma candidature au CNU est motivée par le désir de m'engager dans la défense des valeurs du service public. Je traiterai tous ces aspects avec déontologie et avec l'éthique de mon engagement syndical.



**JEAN-JACQUES LECERLE** - PRÉSIDENT SORTANT 11<sup>e</sup> SECTION, UNIVERSITÉ PARIS 10

Les universités françaises sont soumises de plus en plus étroitement à ce que l'on appelle la « culture de l'évaluation ». Que cette « culture » ait pour résultat d'infantiliser les collègues et d'exercer sur leurs activités un contrôle de plus en plus tatillon, la chose est assez claire. La constitution et le mode de désignation du conseil de l'AERES en sont de bons exemples. Dans ce cadre autoritaire et bureaucratique, le CNU est un havre de démocratie, pour deux raisons : il évalue les collègues seulement dans les moments de leur carrière où une évaluation est nécessaire (entrée dans la profession, changement de corps, promotion au choix), et il est constitué d'une majorité d'élus. C'est cette dernière caractéristique qui fait que le CNU n'exerce pas seulement un pouvoir, mais également une autorité morale et scientifique. C'est elle qui fait que les décisions de la section sont acceptées par la communauté des collègues, parce que c'est celle-ci, par l'intermédiaire de ses représentants, qui les prend.



## Notre métier en péril

La loi dite « libertés et responsabilités des universités » adoptée par le parlement le 1<sup>er</sup> août bouleverse les missions du supérieur, qu'elle asservit à un pilotage plus économique que scientifique. Elle étouffe les libertés universitaires et organise un contrôle hiérarchique féodal des enseignants-chercheurs. L'attribution des primes (PEDR) au niveau des établissements par le président, la désignation des comités de sélection sans parité Professeurs/Maîtres de Conférences, sans garde-fous disciplinaires, avec – en épée de Damoclès sur les choix opérés – le droit de veto du président, ne sont qu'une partie de ces régressions. Question « moyens », le gouvernement a refusé jusqu'ici un collectif budgétaire mais

amplifie le crédit impôt recherche, pour près d'un milliard, délivré sans contreparties, et dont aucune étude n'a prouvé l'efficacité.

Le CNU est un espace privilégié pour réfléchir aux enjeux des disciplines dans chacune des sections, pour mettre en œuvre une réelle collégialité démocratique, pour protéger les droits individuels des enseignants-chercheurs. Le vote pour les listes et candidats présentés par le SNESUP est plus que jamais indispensable.

Paris le 3 août 2007,

Jean Fabbri



### LE CNU AU CŒUR DE NOTRE MÉTIER

Le CNU, Conseil National des Universités, est l'instance nationale qui intervient dans la gestion individuelle des carrières des enseignants-chercheurs. Les sections du CNU sont composées en majorité par des représentants élus des enseignants-chercheurs, pour parité professeurs et maîtres de conférences (2/3 d'élus).

Le CNU est appelé à se réunir pour :

- établir les listes de qualification MCF et professeur
- donner un avis sur la promotion interne des MCF et PR par l'article 46-3
- attribuer 50 % des promotions de classe à l'intérieur de chaque corps
- répartir, pour partie, les congés pour recherche et reconversion thématique (CRCT)
- traiter des reclassements (prise en compte des activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants-chercheurs)

Le CNU, par ses sections, permet d'avoir une vision globale des champs de recherche, thématiques et écoles de pensée et d'envisager l'évolution des disciplines. Le rôle du CNU, celui des élus, est de considérer les dossiers des candidats sur la base de leurs implications dans leurs différentes missions (recherche, enseignement, participation aux responsabilités collectives), sans exclusive. Pour préserver la liberté scientifique et sa richesse, l'intervention au sein du CNU contre les visions utilitaristes des politiques actuelles est

décisive, le refus du malthusianisme y concourt ! Le CNU est aussi un lieu où se focalisent certaines revendications. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherches et Reconversion thématique (CRCT), une augmentation du nombre des promotions, l'élargissement de la hors classe des maîtres de conférences à 15 % du corps, la fusion des 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> classe des PR avec possibilité d'avancement au choix pendant les 6 premiers échelons afin qu'aucun PR ne termine sa carrière en 2<sup>e</sup> classe, le respect du doublement de la classe exceptionnelle pour les PR et pour qu'il n'y ait plus de durée d'échelon supérieur à 2 ans 10 mois.

La création de la commission d'appel (après deux refus successifs à la qualification dans une même section) ainsi que la fusion de la 2<sup>e</sup> et de la 1<sup>er</sup> classe des MCF en une classe unique sont des avancées syndicales.

Les élus SNESUP au CNU ont joué un rôle fédérateur dans la création de la CP-CNU (Conférence Permanente du Conseil National des Universités). Composée des présidents et des vice-présidents de rang B des 58 sections du CNU, hors médecine, elle constitue un lieu d'échange sur les spécificités disciplinaires, sur des questionnements transversaux aux différentes sections (évaluation, recrutement...) ; elle est aussi force de proposition auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### L'AERES, un pilotage autoritaire et utilitariste de la recherche

L'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) est venue compléter en novembre 2006 la batterie de structures de recherches (ANR, PRES, RTRA, Instituts Carnot, pôles de compétitivité...) mise en place dans le cadre du pacte recherche.

Au lieu de faire évoluer les structures actuelles sur la base d'un rapprochement entre CNU et C<sup>N</sup>RS qui ont fait preuve de leur efficacité et qui doivent leur légitimité et leur autorité morale au mode électif, ce dispositif pyramidal et technocratique, piloté exclusivement par des personnes nommées(\*), remet en cause le fonctionnement transparent, indépendant et démocratique des évaluations. Il marginalise les maîtres de conférences (exclus du CA de l'Agence) qui représentent 70 % de la communauté universitaire ; il ignore la nécessité de l'évaluation conjointe par la même instance des unités de recherche et des personnes. Opposé à l'AERES, le SNESUP s'appuyant sur la confiance des collègues a porté et portera auprès d'elle, voire dans celle-ci, les exigences des universitaires.

Les seules instances d'évaluation composées par des pairs, à parité A et B et composées majoritairement d'élus, restent le CNESER et le CNU. Il nous faut défendre leur légitimité par un vote massif !

(\*)...et de plus bénéficiant de prime pouvant aller jusqu'à 75 000 euros !

### MUTATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Le SNESUP préconise la création d'un contingent des postes ouverts pour la mutation et un tour préalable de mutations avec l'exigence de rapports écrits, d'une audition des candidats et d'une motivation des décisions en cas de refus.

Pour les transferts de postes est demandé un volant de postes afin d'en permettre la compensation.

Nous avons demandé en mars 2007 au ministère, lors d'une rencontre enfin obtenue pour étudier ces questions qui préoccupent nombre de collègues, une Commission nationale des Mutations et Transferts, instance paritaire, qui pourrait être l'entremetteur entre les candidats à la mutation et les établissements. Elle enregistrerait les souhaits de mutations, serait chargée d'un bilan et pourrait être une instance de recours.

Pour la réaffectation après un congé parental, nous souhaitons que les dispositions de l'article 54 de la loi de 1984, prévoyant la réintégration dans le cadre d'origine sur un emploi proche soient améliorées. Nous demandons également que soit davantage appliqué l'article 62 de la loi de 1984, permettant le détachement en priorité en cas d'impossibilité de mutation.